

# Le Cnefop fixe le cadre des futurs pactes régionaux d'investissement dans les compétences

27 Avril 2018



© Fotolia

À la demande d'Estelle Sauvat, haut-commissaire à la transformation des compétences, le Cnefop vient de publier ses recommandations pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation des futurs pactes régionaux d'investissement dans les compétences.

Ces pactes négociés entre l'État et les Régions concrétiseront, à partir de 2019, la déclinaison au niveau régional du Plan d'investissement dans les compétences (Pic) présenté par le gouvernement en septembre 2017.

Ces contrats-cadres qui seront déployés entre 2019 et 2022 doivent répondre à deux objectifs, rappelle le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (Cnefop) : « améliorer la qualification de la population des jeunes ou demandeurs d'emploi peu qualifiés et favoriser l'accélération des transformations du système de formation professionnelle ». Leur construction se fera dans le cadre d'une « concertation quadripartite » au niveau des Comités régionaux de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (Crefop).

## État des lieux avant appels à projets

Avant de déterminer les projets qui seront portés par les pactes, un « diagnostic de l'existant » devra être effectué dans chaque région. Cette étape permettra d'évaluer les besoins, de faire un bilan des investissements réalisés en formation et d'établir les axes de progrès « quantitatifs et qualitatifs ». À partir de cet état des lieux seront définis des objectifs opérationnels : renforcement d'initiatives existantes ou lancement de nouveaux programmes ou expérimentations. Les appels à projets ou à manifestations d'intérêt qui seront ensuite lancés par les Régions pourront se décliner selon quatre axes (lire ci-dessous).

### *Les axes des appels à projets dans le cadre des pactes régionaux*

- *Développer des parcours certifiants ;*
- *Accélérer la transformation des contenus des formations pour répondre aux besoins immédiats et en devenir de l'économie ;*
- *S'engager dans la modernisation des pédagogies mises en œuvre ;*
- *Encourager le déploiement au niveau régional et territorial des politiques publiques pour l'insertion professionnelle des publics les plus fragiles.*

Les recommandations du Cnefop portent aussi sur le pilotage et l'évaluation des pactes. Les Crefop seront en charge de la gouvernance de ces plans pluriannuels et devront s'appuyer sur les Contrats de plan régionaux de développement de la formation et de l'orientation (CPRDFOP). Pour piloter et évaluer les initiatives portées dans le cadre des pactes, ils devront constituer une équipe projet et « mobiliser ou créer des espaces d'animation et de coordination » afin d'impliquer l'ensemble des acteurs des territoires concernés.

Les lignes directrices étant fixées pour la période 2019-2022, le Cnefop insiste sur la nécessité de suivre l'évolution des besoins et d'évaluer les programmes et expérimentations menés sur le terrain de manière « agile » afin d'actualiser les projets si nécessaire.

## Conventions d'amorçage

En amont de la mise en œuvre des pactes, la déclinaison du Pic a débuté pour l'année 2018 par la signature de conventions d'amorçage entre l'État et les Régions. Certaines d'entre elles - Bretagne ou plus récemment Bourgogne Franche-Comté, par exemple - ont d'ores et déjà officialisé leur engagement. Lors de son audition devant la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, le 10 avril, Muriel Pénicaud a indiqué avoir noué des accords avec onze des treize Régions de métropole. « Seules Paca et Auvergne-Rhône-Alpes ne souhaitent pas s'associer à cette démarche, j'espère que cela évoluera », avait alors précisé la ministre du Travail.

Estelle Durand ([Centre Info](#) <sup>[1]</sup> pour Défi métiers)

**Tags** : [Pic](#) <sup>[2]</sup> | [CPRDFOP](#) <sup>[3]</sup> | [Pacte régional](#) <sup>[4]</sup> | [Cnefop](#) <sup>[5]</sup> | [Crefop](#) <sup>[6]</sup>